



TARIFS DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

POUR L'ANNEE CIVILE 2020

Les collectivités territoriales fixent les tarifs du service de restauration et d'hébergement.

		Tarifs 2020	
TARIF ELEVE		4,35 €	
	Taux d'abattement par rapport au ticket à l'unité	Montant annuel du forfait	Tarif du repas dans le cadre du forfait
FORFAIT DP 5 jours (soit 180 jours)		20%	626,40 €
FORFAIT DP 4 jours (soit 144 jours)		15%	532,80 €
FORFAIT DP 3 jours (soit 108 jours)		10%	423,36 €
FORFAIT INTERNAT		1 530,72 €	8,50 €

AUTRES TARIFS (pour information)		Tarifs 2020
Cat. A+ Cat. B		5,40 €
Cat. C		3,00 €
Personnel ATTEE		2,50 €
Stagiaires (Greta, CFPPA....)		4,35 €
Passagers		8,00 €
Repas exceptionnel (selon composition)		8€ / 16€ / 24€
Petit déjeuner / Collation		2,00 €
Nuitée exceptionnelle (élève, stagiaire)		7,00 €
Nuitée exceptionnelle (autres usagers)		20,00 €
Nuitée régulière (autres usagers)		7,00 €

PCC participation charges communes

CRP contribution à la rémunération des personnels

20% des recettes des forfaits, tickets (hors Cat C)
35% des recettes de l'internat

21% des recettes forfait, tickets, internat
hors Cat C (Etat et région)